



## Bénéficiaire de conseils juridiques

### **Service juridique mutualisé de l'Agence des Territoires (AT 86) et de l'Association des Maires (AMF 86)**

05 49 00 60 00

juridique@at86.fr

### **Définition et enjeux publics**

Accompagner les collectivités dans toutes leurs interrogations juridiques, à l'exception des questions portant sur les ressources humaines qui sont traitées par le Centre de Gestion.

### **Les bénéficiaires**

Communes et EPCI

### **L'accompagnement proposé**

- Rédaction de réponses juridiques
- Rédaction de notes d'aide à la décision, de fiches pratiques, de guides
- Accompagnement de projets, avec rendez-vous en collectivité, sur des thèmes comme :
  - la création d'une commune nouvelle
  - la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) ou d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI)
  - la rédaction d'un règlement de cimetière
  - rédaction d'une newsletter mensuelle, accessible à l'ensemble des adhérents sur simple demande